

**Discours en l'honneur de Jean-Yves Bernard,**  
**médaille du Barreau de Montréal**

Merci Luc!

Le temps est venu de remettre la médaille du Barreau de Montréal, qui est décernée chaque année par le Conseil du Barreau de Montréal, après consultation de la conférence des anciens bâtonniers.

Cette médaille est remise à une personne qui s'est signalée par sa contribution à la cause de la justice.

En 1965, le gouvernement de Jean Lesage, après avoir nationalisé l'électricité et créé le ministère de l'Éducation du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec, a procédé à une première au Canada : la création d'un ministère de la Justice provincial.

Le premier titulaire du ministère de la Justice, Me Claude Wagner, qui cumulait alors les fonctions de procureur général et de solliciteur général du Québec avait une vision claire de la justice, du ministère de la Justice : *« une justice positive qui repense constamment ses lois et ses attitudes pour que règne en permanence l'ordre et la paix dans la société du Québec »*.

Nombreuses sont les réformes qu'il a mises en place, les premières canadiennes qu'il a faites.

Par exemple, et pour la première fois au Canada, les procureurs poursuivant au criminel et pénal avaient des emplois permanents et étaient destinés à temps plein à leurs tâches, alors qu'auparavant ces fonctions étaient destinées à des avocats de pratique privée.

Dans les années 70, le ministère de la Justice, toujours innovant et pionnier au Canada, créait l'aide juridique et tout le régime de la protection du consommateur, en plus d'adopter la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels ainsi que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

En 1977, une autre idée, également sans précédent et qui n'a peut-être pas fait autant la manchette, vit le jour, soit la mise sur pied du bureau des plaideurs du Procureur général du Québec.

Le ministre d'alors eut la brillante idée de recruter une poignée de jeunes avocats qui allaient, à l'instar de leurs collègues de la Couronne une douzaine d'années plus tôt, se dévouer à la cause et travailler à temps plein pour les intérêts du ministère de la Justice, pour l'intérêt des Québécois.

La personne responsable du recrutement ne le savait sans doute pas à ce moment-là, mais elle venait de frapper un Grand Chelem en recrutant notre médaillé 2016, Me Jean-Yves Bernard, *advocatus éméritus*, comme disait l'ancien juge en chef, Pierre Michaud.

En effet, après quelques années en pratique privée, Me Bernard joint en 1977 le bureau du Procureur général du Québec, le contentieux du ministère de la Justice du Québec.

Rapidement, il prend du galon et devient un as de la plaidoirie et un incontournable de tous les litiges d'envergure, et ce, tant dans les années 80, 90, et 2000, qu'encore aujourd'hui, dans les années 2010.

Je ne vous ferai pas ce soir la liste des innombrables dossiers qu'il a menés avec brio, mais on peut penser à toutes les questions d'intérêt public qui sont montées jusqu'à la Cour suprême et la Cour d'appel du Québec, où il a agi à plus d'une quarantaine de reprises, sur des questions d'intérêt national et d'intérêt public.

Encore tout récemment, il argumentait tant en Cour d'appel qu'en Cour suprême sur la question de l'aide médicale à mourir.

Notre médaillé de cette année, par ses innombrables qualités professionnelles et personnelles, est une véritable source d'inspiration.

Plaideur hors pair, il possède l'art de simplifier les notions de droit complexes pour saisir l'attention du tribunal et, surtout, le convaincre, et ce, toujours au nom de l'intérêt supérieur de la justice, de l'intérêt public, de l'intérêt des millions de Québécois.

Homme modeste, il s'est tenu loin des projecteurs, loin des récompenses, loin des mérites.

Homme humble, il prend encore le temps de discuter avec les procureurs du Procureur général sur un dossier, toujours aussi passionné de droit.

Encore aujourd'hui, il est souvent le premier à arriver et le dernier à partir du bureau, toujours aussi passionné par le droit, toujours aussi passionné par la profession la plus belle qui soit, celle d'avocat, toujours habité par la volonté de mettre ses connaissances au service du justiciable.

Pour plusieurs, moi le premier, Me Jean-Yves Bernard représente l'esprit même de la médaille du Barreau de Montréal par son inestimable contribution à la cause de la justice depuis tout près de 40 ans.

Le fait qu'aient lieu cette année les célébrations du 50e anniversaire du ministère de la Justice du Québec rendait incontournable sa candidature à la plus haute distinction du Barreau de Montréal. À lui seul, il est l'image du Procureur général devant les tribunaux. J'irais jusqu'à dire que pour les plaideurs, il EST le Procureur général.

Me Bernard, Jean-Yves, c'est avec honneur et fierté que je vous remets la médaille du Barreau de Montréal.

Mesdames et messieurs, je vous invite à applaudir chaleureusement et fortement Me Jean-Yves Bernard, Avocat émérite et récipiendaire de la médaille du Barreau de Montréal 2016!